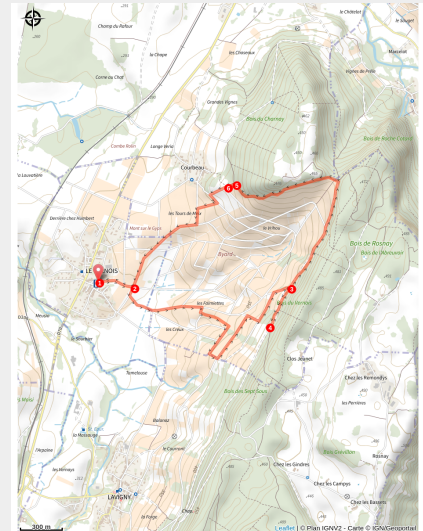


Balade à Le Vernois

CC Bresse Haute Seille - Le Vernois



Vignes du Vernois - table d'orientation (© Stéphane Godin/Jura Tourisme)



Cette balade chemine Le Vernois, les vignes des Byards et de Voiteur. Ces vastes coteaux viticoles en amphithéâtre sont magnifiques et ensoleillés. Un petit crochet jusqu'au belvédère et sa table d'orientation ouvre une vue splendide sur les vignes du Vernois. Vous pouvez admirer le paysage à 180° avec au loin les ruines du château d'Arlay et la Bresse. Cette balade est un livre d'histoire à ciel ouvert. Vous foulerez la chronologie géologique Trias-Jurassique, un chapitre de 75 millions d'années.

Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 1 h 30

Longueur : 6.4 km

Dénivelé positif : 222 m

Difficulté : Moyen

Type : Boucle

Thèmes : Géologie, Oenologique

Itinéraire

Départ : Le Vernois

Arrivée : Le Vernois

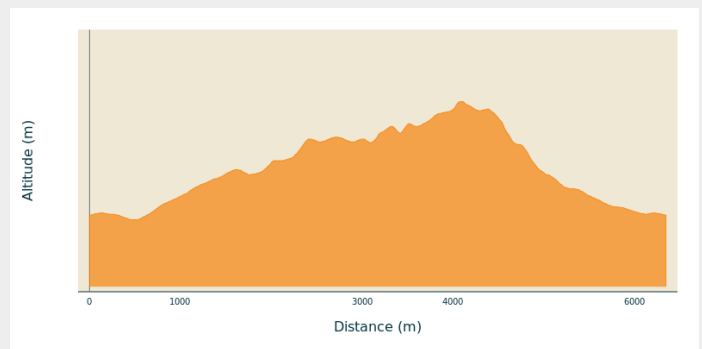
Balisage : — PR® (Promenades et Randonnées) — Sentier d'interprétation

Communes : 1. Le Vernois

2. Voiteur

3. Lavigny

Profil altimétrique



Altitude min 287 m Altitude max 463 m

1. **A partir du parking**, aller au **poteau « Le Vernois »** en suivant la **direction table d'orientation**. Sur la droite, **direction « poteau B »**, prendre la bien nommée rue des vignes montant au vignoble. L'amphithéâtre du coteau des Byards s'offre à votre vue dans son ensemble.
2. **Au « poteau B »**, prendre **direction « Bois du Vernois »**. Vous continuez à suivre les panneaux « table d'orientation » jusqu'à une patte d'oie que vous emprunterez route de gauche. Bifurquer sur la droite. Vous contournez ensuite une parcelle de vigne. Sur votre gauche, l'impact impressionnant de l'érosion laisse à nu les racines des vignes. Notez ici la présence des très anciennes marnes friables et irisées du Trias qui font l'originalité des terroirs jurassiens. Tout au bout du chemin enherbé, tourner à droite en descendant pour rejoindre le chemin bétonné.
3. **Continuer la montée par la droite du coteau**. Avant d'arriver à la cabane vigneronne, tourner deux fois à gauche. Vous déambulez sur un surplomb avec de beaux panoramas. Un peu plus loin sur le chemin, observez sur votre gauche le fameux banc de calcaire à gryphée ceinturant l'amphithéâtre et faisant une cassure dans la pente signalant que vous changez d'époque géologique. Arrivé au mur, tournez à gauche puis grimper à droite. Tout en haut, vous arrivez sur le sentier Ravailac (**poteau « Bois du Vernois »**) que vous empruntez à droite quelques centaines de mètres pour arriver au beau point de vue de la table d'orientation.
4. **Retournez sur vos pas et suivez le sentier direction « Charnay »**. A hauteur d'une nouvelle cabane, vous pénétrez à nouveau dans le coteau mais cette fois ci en surplomb nord, là où les vignes sont installées sur des marnes grises sur les pentes les plus raides. Continuer par le chemin à gauche pour longer la forêt puis continuer pour suivre le balisage jaune.
5. **Au poteau « Charnay »**, prenez la **direction « Courbeau » (direction Le Vernois)** en suivant des plants de savagnin sur votre gauche et une belle rangée d'acacias sur votre droite.
6. **Au poteau « Courbeau »**, prendre **direction « poteau B »**. **Au « poteau B »**, prenez la **direction « Le Vernois »** pour retourner au village.

Le Clavelin de Le Vernois

Selon les dires, au XVIIIe siècle, une famille de la région de Château-Chalon demande

aux verriers de La Vieille-Loye (près de Dole) de créer une bouteille pour le vin jaune destinée au marché anglais. Les verriers s'inspirent alors de la bouteille dite anglaise de l'époque de 65 centilitres. Il semble que l'un des ancêtres de la famille Clavelin, exploitant un important domaine viticole à Le Vernois, ait donné son nom à la fameuse bouteille. Forme et contenance (62 cl) du clavelin sont désormais fixées par la législation et son usage est exclusivement réservé au vin jaune.

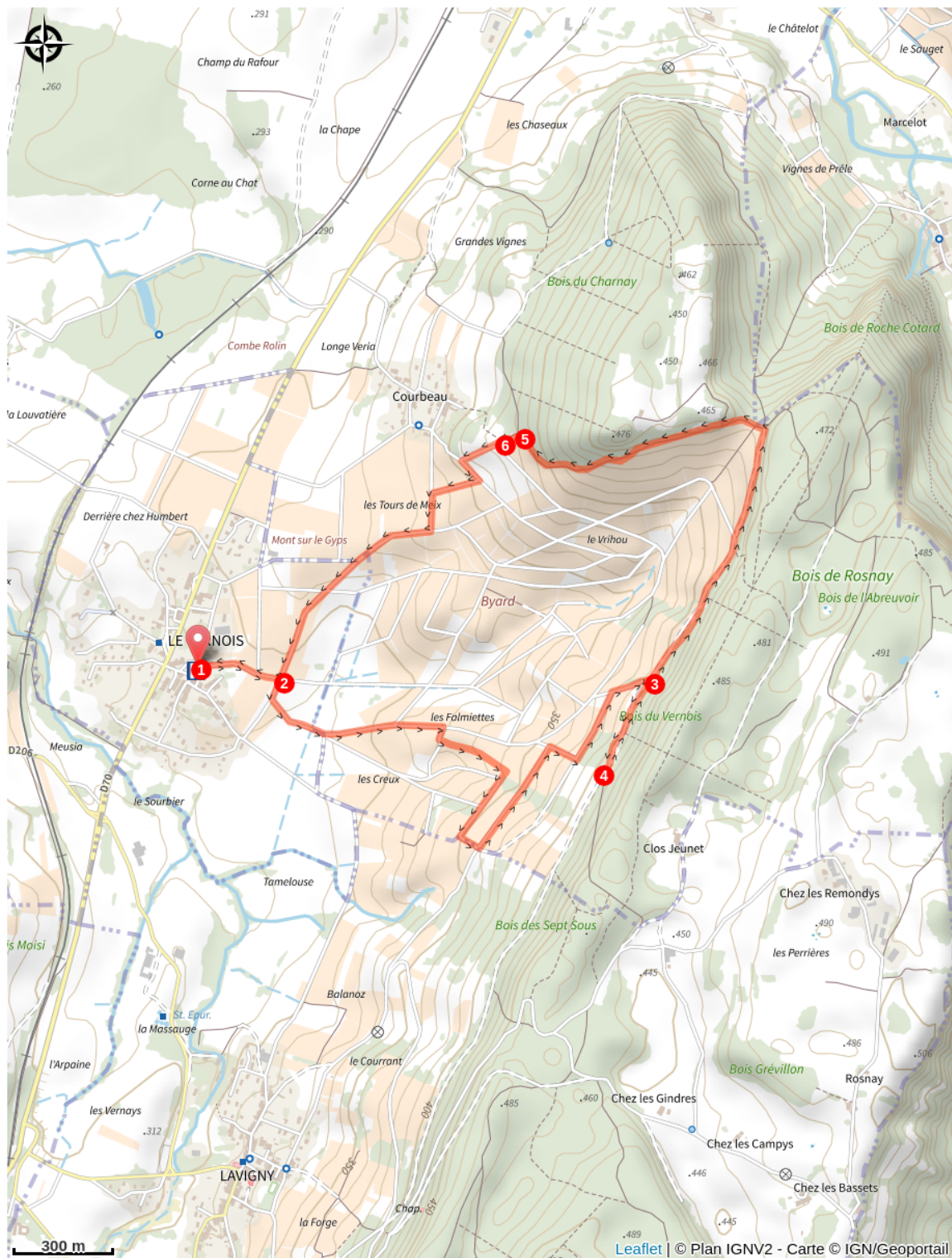
Un coteau viticole pionnier dans son architecture

Du fait de son exposition idéale, ce vignoble est séculaire. Mais après la guerre, les vignes du Jura sont à la peine. Le vin se vend mal, de nombreuses parcelles trop morcelées ou trop difficiles à travailler sont à l'abandon, envahies par les friches, les villages déperissent. Pour redynamiser ces territoires, il est décidé de remembrer quelques coteaux en pentes. Il s'agissait de redessiner des parcelles de terrain et les chemins (aujourd'hui bétonnés) pour faciliter l'accès et la culture de la vigne. D'après négociations aboutissent finalement en 1961 au premier coteau remembré de France. Cette expérience servit d'enseignement et de modèle pour tous les autres.

Un colosse aux pieds d'argile

Un coteau imposant mais fragile. Le décapage incessant des terres par les pluies dévalant les fortes pentes est le fléau du vignoble du Jura. A l'époque du remembrement, d'importants travaux ont été réalisés en limiter les effets : disposition des chemins en fonction du relief, installation de drains, bassins de décantation (encore visibles aujourd'hui), fossés bétonnés.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques



Balade entre les vignes

Pour votre sécurité et une bonne cohabitation avec les vignerons, soyez vigilants aux abords des vignes (circulation d'engins, traitements...), laissez les lieux propres, restez sur les sentiers balisés et n'entrez pas dans les parcelles de vignes, si vous n'y êtes pas autorisé.



Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de prendre de quoi vous ravitailler, de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces.

Dans le Jura, les randonnées empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...).

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun détrit, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, prendre la direction de Voiteur par la D70, arrivée dans le village du Vernois, prendre à droite en direction de la Mairie

Parking conseillé

parking de la mairie de Le Vernois

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB Reculées de la Haute Seille

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr

FR3800680 - Reculées De La Haute Seille

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Faucon crécerelle, Grand corbeau, Grand-duc d'Europe, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers, Hirondelle de fenêtre, Molosse de Cestoni, Vespère de Savi.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces concernées, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope couvrant des habitats de falaise, d'éboulis, de pelouse et de forêt de pente.

Dans ce périmètre, est interdit :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses par tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique des activités sportives et de loisir sur les parois rocheuses : l'escalade, y compris la descente en rappel, le canyoning à l'exception de la zone équipée à « Sermu ».

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction de l'espèce.

Lieux de renseignement

Office de Tourisme JurAbsolu
3 Place de la Mairie, 39210 VOITEUR
contact@jurabsolu.fr
Tel : 03 84 44 62 47
<https://www.jurabsolu.fr/>

